



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conseillers d'education

Question écrite n° 16614

Texte de la question

M Pierre-Andre Wiltzer attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la faiblesse des moyens affectes au recrutement de conseillers d'education dans les lycees et colleges. Le fonctionnement de certains etablissements est en effet perturbe par la croissance d'une petite delinquance sevrant a l'interieur et aux abords immediats de leurs enceintes ; la repetition de mefaits de nature diverse (vols, degradations, racket, etc) entraine un malaise social qui traumatise la communaute educative dans son ensemble, et risque de porter un grave prejudice a la qualite de l'enseignement, qui suppose stabilite et serenite. La situation est particulierement preoccupante dans certains colleges du departement de l'Essonne, ou enseignants et parents d'eleves se sont mobilises pour exiger le recrutement de conseillers d'education, seuls susceptibles d'appréhender les problemes sociaux et d'instaurer le dialogue avec les fauteurs de troubles. C'est pourquoi, considerant que le rapport annexe a la loi d'orientation de l'education, votee par le Parlement et promulguee le 10 juillet dernier, rappelle qu'une priorite doit etre donnee, non seulement au recrutement des enseignants, mais aussi des personnels administratifs, techniques, sociaux qui concourent aux missions de service public d'education, il lui demande de prevoir, dans le projet de budget pour 1990, les credits necessaires au recrutement de conseillers d'orientation en nombre suffisant dans les lycees et colleges.

Texte de la réponse

Reponse. - La loi d'orientation sur l'education du 10 juillet 1989 et rapport qui lui est annexe soulignent particulierement la necessite de reussir l'accueil des eleves et des etudiants et prevoient notamment, pour ce faire, le renforcement du role des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux de sante et de service en fonction dans les etablissements en etroite collaboration avec l'equipe pedagogique. A cet effet, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1990 et pour repondre au besoin induit par l'ouverture de nouveaux etablissements scolaires, il est propose la creation de quatre-vingt-dix-huit emplois de conseillers principaux d'education.

Données clés

Auteur : [M. Wiltzer Pierre-Andr•](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16614

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 août 1989, page 3462